Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

PRESENTS :
M.M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA,
J. GUILLAUME, Echevins;
C. FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE,
A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX,
N. GERADIN, V. PENOY, C. CRINS,
F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE,
M. BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Projet de cabine électrique à Houffalize sur la parcelle communale cadastrée 1ère division, Houffalize, section A, n°500h, partie de 16ca
Projet de bail emphytéotique

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment son article L1122-30;

Considérant que dans le cadre du renforcement du réseau électrique de Houffalize, il est prévu de construire une nouvelle cabine électrique sur le parking communal sis à Houffalize, rue de Liège, en face de l'ancien bâtiment de la Justice de Paix ;

Considérant qu'un permis d'urbanisme a été introduit et accepté en date du 6 mai 2024 par le SPW, Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article 45 des statuts de l'Intercommunale ORES Assets, à laquelle la Commune de Houffalize est associée, prévoit que chacune des Communes participantes doit mettre à disposition de l'Intercommunale, à sa demande, moyennant la conclusion d'un bail emphytéotique les terrains appropriés nécessaires à la construction des cabines ;

Vu le projet de bail emphytéotique nous transmis par ORES Assets ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 19/06/2024. conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du

Projet de délibération

Sur proposition du Collège communal
Après en avoir délibéré, le Conseil Communal,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

D'approuver le projet de bail emphytéotique entre la Commune de Houffalize et la société ORES Assets, société coopérative intercommunale, dont son siège est situé Avenue Jean Mermoz 14 à 6041 Charleroi sur le bien suivant : terrain pour cabine électrique, d'une superficie totale de 16ca, à prendre dans l'immeuble cadastrée commune de Houffalize, 1ère division Houffalize, section A, n°500h et 498z pie, tel que délimmité et mesuré au plan dressé le 14/02/2024 par le géomètre Simon.

L'acte authentique relatif au présent bail emphytéotique et des servitudes y afférentes sera reçu par le Comité d'acquisition du Luxembourg. Tous les frais relatifs à cette opération immobilière étant pris en charge par l'intercommunale ORES Assets.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE

Projet de délibération